

Communiqué de presse
Paris, le 30 juin 2025

Lutte contre les infections sexuelles à Chlamydia ou à gonocoque : un kit de dépistage par auto-prélèvement livré gratuitement à domicile pour les femmes de 18-25 ans

Face à une recrudescence des cas d'infections à Chlamydia et à gonocoque au cours des dernières années, **l'Assurance Maladie renforce Mon test IST, le dispositif de dépistage sans ordonnance des infections sexuellement transmissibles (IST) en permettant aux jeunes ayant entre 18 et 25 ans, de commander gratuitement depuis le site [ameli.fr https://mon-test-ist.ameli.fr/](https://mon-test-ist.ameli.fr/), un kit de dépistage par auto-prélèvement.**

D'abord disponible à partir du 1^{er} juillet pour les femmes, puis au cours du 2nd semestre pour les hommes, la commande en ligne de ce kit s'effectue facilement en cinq minutes seulement, le temps de compléter un court questionnaire. Cette commande est totalement gratuite, et face à d'éventuelles tentatives d'hameçonnage, **l'Assurance Maladie rappelle qu'elle ne demande jamais la communication de coordonnées bancaires.**

Livré directement sur le lieu de son choix sous un délai moyen de sept jours ouvrés, le kit est accompagné d'instructions simples et claires. Le mode d'emploi, doté d'un QR code dirigeant vers un tutoriel vidéo, explique notamment comment réaliser son auto-prélèvement, par voie vaginale pour les femmes, ou urinaire pour les hommes.

Le tube contenant l'auto-prélèvement est à renvoyer au laboratoire dans une enveloppe préaffranchie. Le jeune est prévenu de la disponibilité de ses résultats par SMS sous cinq jours ouvrés ; il peut les consulter sur le site mesanalyses.fr. **Ce procédé garantit la sécurité et la confidentialité des informations.**

Ce kit offre une modalité complémentaire de dépistage, qui peut également être réalisé en laboratoire d'analyses médicales, sans ordonnance ni rendez-vous - et sans avance de frais pour les moins de 26 ans - pour le dépistage des infections à Chlamydia, gonocoque mais aussi au VIH/Sida, à la syphilis et à l'hépatite B.

UNE RECRUESCENCE DES IST DEPUIS 2020

En augmentation continue depuis les années 2000, les infections sexuellement transmissibles (IST) bactériennes, notamment les infections à Chlamydia trachomatis et à gonocoque sont un enjeu de santé publique du fait des risques graves qu'elles présentent à la fois pour les femmes et pour les hommes : lésions inflammatoires chroniques, infertilité, risque de grossesse extra-utérine, etc. La hausse de ces infections est encore plus marquée entre 2021 et 2023 : +59% de cas de gonorrhées chez les hommes et +46% chez les femmes ; +10% de chlamydioses, uniquement chez les hommes.¹

Ce bond des contaminations peut s'expliquer notamment par un recours insuffisant au préservatif, moyen le plus efficace pour se protéger de la plupart IST : seulement 49,4 % des femmes et 52,6% des hommes ont utilisé, en 2023, un préservatif lors de leur premier rapport sexuel avec une personne rencontrée dans les derniers 12 mois.²

Une infection sexuellement transmissible (IST) ne se voit pas toujours. Même en l'absence de symptôme, il est possible d'en être porteur et de la transmettre. C'est pourquoi le dépistage est un outil essentiel de lutte contre la diffusion de ces maladies puisqu'il permet de bénéficier d'un traitement en cas de diagnostic positif et de limiter ainsi leur propagation.

¹ Bulletin. [Surveillance du VIH et des IST bactériennes en France en 2023](#). Édition nationale. Saint-Maurice : Santé publique France, 35 p., 11 octobre 2024

² Contexte des sexualités en France, [Premiers résultats de l'enquête CSF-2023 Inserm-ANRS-MIE, 2024](#)

Afin d'encourager le dépistage, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mesures pour le rendre toujours plus accessible. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2024, chacun peut demander en laboratoire de biologie médicale un dépistage **sans ordonnance ni rendez-vous** pour quatre IST en plus du VIH : gonorrhée, chlamydie, hépatite B et syphilis.

Pour les moins de 26 ans, le dépistage de ces cinq IST est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais. Au-delà de 26 ans, seul le dépistage du VIH est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie ; celui des quatre autres IST est remboursé à 60% par l'Assurance Maladie et à 40% par la complémentaire santé.



A compter du 1^{er} juillet 2025, l'Assurance Maladie complète donc cette offre par un dépistage des infections à Chlamydia et à gonocoque réalisable à domicile, avec un kit d'auto-prélèvement à commander depuis le site internet dédié [Mon test IST](#). Cette modalité avait déjà démontré son efficacité dans le cadre de l'expérimentation Chlamyweb menée en 2012^{2,3}.

Elle pourrait constituer une porte d'entrée vers le dépistage pour des jeunes éloignés des soins.

Une expérimentation concluante^{3,4} :

- L'envoi d'un kit d'auto-prélèvement a **multiplié par 3,4** le recours au dépistage de Chlamydiae chez les jeunes comparé à une orientation vers le système de soins (médecins généralistes, gynécologues, centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic etc.).
- Le **taux de positivité était de 6,8%**.

TOUT SAVOIR SUR LE KIT DE DÉPISTAGE PAR AUTO-PRÉLEVEMENT

Destiné uniquement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans inclus, la commande en ligne d'un kit est disponible pour les femmes à compter du 1^{er} juillet, avant d'être étendue aux hommes au cours du second semestre.

Simple, rapide, confidentielle et sécurisée, la commande s'effectue en quelques clics depuis le site [ameli](#), quelle que soit la localisation géographique de la personne en France métropolitaine :

- Un questionnaire rapide de dix questions permet de vérifier que la personne demandant un kit remplit bien les critères pour en bénéficier (âge, sexe, sexuellement active dans les 12 derniers mois, numéro de Sécurité sociale). Les données sont sécurisées et les informations traitées confidentielles. L'assuré peut choisir de ne pas répondre à certaines questions.
- Si la personne est éligible, elle pourra ensuite inscrire l'adresse postale pour l'envoi du kit. **Aucune coordonnée bancaire n'est requise puisque ce dépistage est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.**
- Pour le suivi de la commande et l'accès aux résultats, un numéro de téléphone portable et une adresse mail devront être renseignés. Un code reçu par SMS permet de valider la commande. Un message de confirmation de la commande, envoyé par SMS et par e-mail, contient le numéro de la commande permettant d'accéder à son suivi.
- Le kit de dépistage est livré à l'adresse renseignée, par voie postale, **sous enveloppe neutre**, dans un délai de sept jours hors week-end et jours fériés.
- Lorsque les résultats sont disponibles, la personne reçoit un SMS d'alerte pour les consulter.

³ Kersaudy-Rahib, D., N. Lydie, C. Leroy, L. March, C. Bebear, P. Arwidson, and B. de Barbeyrac. "Chlamyweb Study II: A Randomised Controlled Trial (Rct) of an Online Offer of Home-Based Chlamydia Trachomatis Sampling in France." [In eng]. Sex Transm Infect 93, no. 3 (May 2017): 188-95.

⁴ Lydie, N., B. de Barbeyrac, L. Bluzat, C. Le Roy, and D. Kersaudy-Rahib. "Chlamyweb Study I: Rationale, Design and Acceptability of an Internet-Based Chlamydia Testing Intervention." [In eng]. Sex Transm Infect 93, no. 3 (May 2017): 179-87.

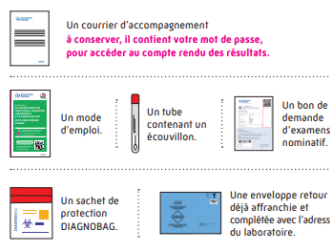
Pour réaliser l'auto-prélèvement, une brochure « mode d'emploi » ainsi qu'une vidéo explicative sont disponibles sur le site <https://mon-test-ist.ameli.fr/>. Cette brochure, qui contient un QR code renvoyant vers la vidéo, est également présente dans l'enveloppe reçue.

La personne effectue son auto-prélèvement grâce à un écouvillon vaginal pour les femmes, ou un recueil d'urines pour les hommes, à replacer ensuite dans son tube, avant de déposer ce dernier dans un sachet de protection, lui-même à glisser dans l'enveloppe préaffranchie.

La personne doit également vérifier et compléter un bon de demande d'examen avec la date et l'heure de réalisation de l'auto-prélèvement et le retourner au laboratoire.

L'ensemble des étapes dure environ 15 minutes. Une fois le pli posté, les résultats seront disponibles dans un délai moyen de cinq jours ouvrés.

01 QUE CONTIENT MON KIT DE DÉPISTAGE ?



Je réalise l'auto-prélèvement lorsque les températures extérieures sont inférieures à 33°C, et je l'envoie dans les 24h. Je ne le dépose pas dans une boîte aux lettres la veille d'un week-end ou d'un jour férié.



04 JE CONSULTE MES RÉSULTATS DÈS QU'ILS SONT DISPONIBLES

Vos résultats seront disponibles sous 5 jours environ (hors weekend et jours fériés) sur le site mesanalyses.fr.

- Vous recevrez un SMS du laboratoire contenant un lien et votre identifiant pour consulter vos résultats.
- Votre mot de passe est dans le courrier d'accompagnement de votre kit de dépistage. Vous pouvez également le retrouver dans la rubrique « suivi de commande » sur mon-test-ist.ameli.fr.

Les informations sur le traitement de vos données personnelles et vos droits figurent sur le courrier d'accompagnement de votre kit et sur ameli.fr.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Pourquoi il y a eu des erreurs dans les résultats ?

Dans de rares cas, un résultat faussement négatif peut être rendu en particulier si le délai entre l'auto-prélèvement et son analyse est supérieur à 10 jours ou si les préconisations concernant les températures ne sont pas respectées. Un résultat négatif n'exclut donc pas complètement une infection à Chlamydia ou à gonococcie. En cas de symptômes, il est recommandé de consulter un médecin afin de confirmer les résultats et de réaliser un dépistage élargi à d'autres IST.

Consultez la foire aux questions sur mon-test-ist.ameli.fr



UNE CAMPAGNE D'INFOMATION EN DEUX TEMPS POUR FAIRE CONNAÎTRE CETTE NOUVELLE MODALITÉ DE DÉPISTAGE

Pour informer sur Mon test IST et la commande de kit par auto-prélèvement, l'Assurance Maladie mène une campagne de communication sur les réseaux sociaux tout au long du mois de juillet.

Elle en fait également la promotion par le biais du bus itinérant *Mes tips santé* qui sillonne la France à la rencontre des jeunes assurés pour les informer sans tabou sur les sujets de santé les préoccupant et leur faire découvrir les services incontournables de l'Assurance Maladie, tout en passant un moment divertissant.

Un dispositif d'information de plus grande envergure dédié à Mon test IST verra le jour lorsque le kit destiné aux hommes sera disponible.

À propos de l'Assurance Maladie

Depuis 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant le pilotage des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit notamment en faveur de la prévention pour améliorer la santé des assurés, réduire au maximum les recours évitables aux soins et faire en sorte de garantir un système de santé durable.

Au service des priorités de santé publique définies par l'Etat, et en proximité auprès de l'ensemble des parties prenantes - assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels..., l'Assurance Maladie accompagne le virage du système de santé vers un modèle davantage tourné sur la prévention.

Son action poursuit plusieurs ambitions : faire reculer l'apparition des maladies via la vaccination, encourager les comportements favorables à la santé, lutter contre les facteurs de risque et promouvoir les dépistages et diagnostics précoces pour permettre une meilleure prise en charge des patients.

Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein d'un réseau d'organismes capables d'intervenir au plus près des besoins locaux, selon une ligne de conduite commune : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Contacts presse :

Agence PRPA

Anne Pezet

presse-prpa@prpa.fr

Tél : 06 87 59 03 88

Service de presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

Céline Robert-Tissot

Presse.cnam@assurance-maladie.fr

01 72 60 13 37

Retrouvez toute notre actualité sur **nos réseaux sociaux** :

